

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

# le point



n° 317 décembre 2017

**L'ARGENT  
NE TRAVAILLE**

**PAS**

**NOUS OUI.**



page 3 : Édito ; pages 4-5 : Initiative 99 % ; page 6 : Gratuité des transports publics ; page 7 : Carte blanche aux sections ; page 8 : Grand Conseil ; page 9 : Commission École et formation ; pages 10-11 : Archives ; page 12 : Agenda

**Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.**

**Avez-vous déjà payé votre abo. 2017 ?**

abo. Fr. 30.- / abo. de soutien Fr. 50.-  
CCP 20-3004-7

**L'action du PSN m'intéresse !**

- je souhaite adhérer au PSN
- je souhaite recevoir *Le Point*
- je veux en savoir plus

Contact :

Parti socialiste neuchâtelois  
Secrétariat cantonal  
Avenue de la Gare 3  
2000 Neuchâtel

secretariat@psn.ch  
**www.psn.ch** | 032 721 11 80

**L'ARGENT  
NE TRAVAILLE  
PAS  
NOUS OUI.**

## IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois  
Responsable : Yann Hulmann  
Mise en page : Gina Morelli  
Relecture : Johanne Lebel Calame  
Avenue de la Gare, 3 CH-2000 Neuchâtel  
032 721 11 80  
secretariat@psn.ch - www.psn.ch  
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel  
Parution : 6 fois par an  
Abonnement annuel : Fr. 30.-  
Abonnement de soutien : Fr. 50.- CCP 20-3004-7

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski (1927-2009)

# Que demain ne soit pas qu'une utopie



**Florence Nater**  
Présidente du  
Parti socialiste neuchâtelois

**E**n cette saison qui fleure bon la mandarine et le pain d'épices, où les bons vœux et promesses s'échangent généreusement autour d'un verre de vin chaud, cet éditto devrait être marqué de « l'esprit de Noël »...

Non, camarades. Loin de la sérénité, c'est la colère qui gronde. Une colère qui réagit à l'actualité. Celle des « Paradise Papers » ou encore celle du « top ten » des plus grandes fortunes de notre pays, mise en perspective avec une autre réalité, celle des 570 000 personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté dans cette riche Suisse du 21<sup>e</sup> siècle. De telles disparités sont tout simplement inacceptables. Et pourtant, pas de quoi s'offusquer pour une majorité de la « classe politique », qui ose nous reprocher, à nous socialistes, de faire preuve de dogmatisme lorsque nous osons critiquer l'ordre établi et cherchons des alternatives à un système à la dérive !

Nous ne demandons pourtant pas la Lune... Si on pouvait simplement considérer que chacun paie ce qu'il doit, en fonction de ce qu'il gagne et de ce qu'il possède, en priorité là où il vit et profite des infrastructures et prestations publiques, nous n'en serions pas réduits à nous écharper autour d'arbitrages difficiles dans la gestion des finances des collectivités. Une vision un peu naïve et utopique ? Sans doute. Mais c'est surtout la vision qui doit nous habiter pour que demain ne soit pas qu'une utopie.

Notre engagement socialiste doit tendre vers cet idéal, celui d'une meilleure répartition des richesses et d'une vraie société solidaire. Dans ce sens, l'initiative 99% des Jeunes Socialistes est à saluer et mérite notre pleine mobilisation.

S'il s'agit pour notre parti de continuer inlassablement sa lutte pour rendre l'idéal possible, notre responsabilité politique est aussi de répondre aux contraintes et réalités d'aujourd'hui. Certaines décisions sont difficiles. Elles sont à considérer pour ce qu'elles sont : des compromis nécessaires pour éviter des blocages et permettre de penser le changement. Et ceci tout simplement parce que la politique du « il n'y a qu'à ... » n'existe que dans l'imaginaire de quelques-uns.

**Camarades, je vous souhaite une année 2018 engagée vers l'idéal tout en cultivant, pour ici et maintenant, le meilleur possible.**

**99 %**

# L'ARGENT NE TRAVAILLE PAS NOUS OUI!

**C**e 4 octobre 2017, la Jeunesse socialiste suisse (JSS) a lancé sa nouvelle initiative populaire fédérale pour « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital », appelée « Initiative 99% ». Elle propose que les revenus du capital (dividendes, intérêts, etc.), qui ne sont aujourd'hui que peu ou partiellement imposés, le soient à une hauteur de 150%. Cette initiative répond ainsi au constat qu'un pour cent de la population, le plus riche, devient chaque année de plus en plus riche, et ce pendant que nous, les autres 99%, travaillons toutes et tous pour notre revenu tiré d'un salaire, ce même revenu qui n'augmente pas, ou très peu, contrairement aux plus grandes fortunes. Ainsi, une redistribution des richesses beaucoup plus cohérente sera mise en place, car chaque centime gagné au profit du 1% doit être produit, et il l'est par les 99%.

Les recettes engendrées par cette initiative pourront être utilisées afin de réduire l'imposition des petits ou moyens revenus ou encore être affectées à des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale, comme par exemple une baisse des primes d'assurance-maladie ou des prix des crèches.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les petits·es rentiers·ères, nous proposons que le montant exonéré par la loi soit de 100 000 francs.

Grâce à cette initiative, nous voulons rendre l'argent à ceux qui ont travaillé pour le produire et combattre le dumping fiscal ainsi que le pouvoir du capital international. En effet, la Suisse joue un rôle dans la course aux allègements fiscaux des plus riches, et avec l'initiative 99%, nous établissons une politique d'imposition plus solidaire et luttons contre les mesures d'austérité qui résultent d'un système d'imposition toujours plus faible, creusant des trous dans les caisses de l'État.

De plus, l'initiative 99% permet aussi de corriger l'inégalité touchant les femmes\*, qui en plus de recevoir un salaire plus maigre que celui des hommes, sont souvent chargées d'un travail non payé et généralement précaire. Avec les revenus supplémentaires dégagés par cette initiative, de nouvelles garderies ou autres structures pourraient être mises en place et profiter directement aux femmes\*, dont le travail est indispensable dans la population active.

Avec le soutien du Parti socialiste suisse, la JSS se lance dans le projet de protéger le travail et les travailleurs, grâce à un système cohérent de justice sociale. Il n'est pas juste que toujours moins d'individus profitent de l'augmentation de la richesse et que le bien-être de la Suisse, construit en commun, ne soit pas redistribué équitablement. L'argent ne travaille pas, nous oui!



**Pauline Schneider**

# INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE «ALLÉGER LES IMPÔTS SUR LES SALAIRES, IMPOSER ÉQUITABLEMENT LE CAPITAL»



Publiée dans la Feuille fédérale le 03 octobre 2017; Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 03 avril 2019

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que:

La Constitution est modifiée comme suit:

**Art. 127a Imposition du revenu du capital et du revenu du travail**

<sup>1</sup> Les parts du revenu du capital supérieures à un montant défini par la loi sont imposables à hauteur de 150 %.

<sup>2</sup> Les recettes supplémentaires qui découlent de l'imposition à hauteur de 150 % au lieu de 100 % des parts du revenu du capital au sens de l'al. 1 sont affectées à une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus du travail ou à des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale.

<sup>3</sup> La loi règle les modalités.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:			Commune politique:		Contrôle (laisser en blanc)	NE m'envoyez PAS d'infos
N°	Nom prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)		Signature manuscrite			
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Sibel Arslan**, Rebgasse 1, Postfach 225, 4005 Basel, **Julia Baumgartner**, Hübel 6, 4414 Füllinsdorf, **Samuel Bendahan**, Chemin de Montmeillan 10, 1005 Lausanne, **Kevin Buthey**, Rue de Lausanne 34, 1700 Fribourg, **Marina Carobbio Guscetti**, Via Tamporiva 28, 6533 Lumino, **Martine Docourt**, Rue du Tertre 4, 2000 Neuchâtel, **Jonas Eggmann**, Breitestrasse 64, 4132 Muttenz, **Luzian Franzini**, Lerchenweg 6, 6343 Rotkreuz, **Tamara Funciello**, Bürglenstrasse 50, 3006 Bern, **Christian Gross**, Gerberacherweg 5, 8820 Wädenswil, **Nina Hüsler**, Müllerstrasse 48, 8004 Zürich, **Barbara Keller**, Alleeweg 22, 3006 Bern, **Margret Kiener Nellen**, Dorfstrasse 32, 3065 Bolligen, **Lewin Lempert**, Müllerstrasse 48, 8004 Zürich, **Christian Levrat**, Route des Colombettes 297, 1628 Vuadens, **Mattea Meyer**, Rosentalstrasse 24, 8400 Winterthur, **Pascal Pajic**, Pargherastrasse 7, 7000 Chur, **Mathias Reynard**, Rue de St-Germain 26, 1965 Savièse, **Laura Riget**, Via Urénn 14a, 6513 Monte Carasso, **Giona Rinaldi**, Bundesplatz 4a, 6003 Luzern, **Beat Ringger**, Eggenacherstrasse 24, 4663 Aarburg, **Pauline Schneider**, Côte 87, 2000 Neuchâtel, **Lorena Stocker**, Dorfstrasse 49, 6026 Rain, **Sabine Szabo**, Schwanden 55, 3054 Schüpfen, **Anna Vasiljevic**, Nydeggestalden 36, 3011 Bern, **Muriel Waeger**, Rue Pierre pertuis 16, 2710 Tavannes, **Cédric Wermuth**, Rotfarbstrasse 11, 4800 Zofingen

**Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.**

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_\_ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_  
 Signature manuscrite: \_\_\_\_\_ Fonction officielle: \_\_\_\_\_

Sceau:

Merci de renvoyer cette feuille tout de suite – mais au plus tard le **26.09.2018**, entièrement ou partiellement remplie: **99%-Initiative, Theaterplatz 4, 3011 Bern**. Plus de feuilles de signatures sont disponibles sur **www.99pourcent.ch** ou par téléphone au **031 329 69 99**.



# Gratuité

## des transports publics, vraie ou fausse bonne idée ?

Rédigée en termes généraux\*, l'initiative intitulée « Pour des Transports publics gratuits » pose de nombreuses questions. Peut-être plus qu'elle n'apporte de réponses. La gratuité des transports publics est-elle un objectif en soi, en termes de développement durable ? La mobilité douce – marche et vélo – n'est-elle pas le seul mode de déplacement totalement écologique qui ne coûte rien ? Plafonner les déductions de frais de déplacement à 0 ou presque pour pouvoir financer cette gratuité, est-ce juste pour les personnes qui pendulent en train sur Lausanne ou Berne, par exemple, et qui doivent payer leur AG ? Plus étonnant, le texte de l'initiative ne prévoit aucun moyen supplémentaire pour investir dans le réseau cantonal des transports publics ni pour améliorer la qualité de la desserte. Le canton est simplement prié de mener une politique qui ne réduit pas globalement les prestations. Ne souhaitons-nous pas au contraire développer notre réseau et améliorer les dessertes ?

Toutes ces questions méritent d'être posées et nous ouvrons le débat dans ce numéro du *Point* en donnant la parole à un des membres du comité d'initiative. Dans le prochain numéro, d'autres prises de position seront présentées.

\* « Le Canton mène une politique de gratuité des transports publics sans globalement réduire les prestations. Pour le financement, il peut notamment adapter les déductions fiscales liées aux frais de déplacements. »

**P**ersonne ne conteste les apports écologiques et sociaux du renforcement de la mobilité collective. Or notre société se trouve encore enfermée dans un paradigme de mobilité individuelle que seul un profond changement du système pourrait faire évoluer. Grâce à leur gratuité, les transports publics verront leur cercle d'utilisateurs s'élargir. Ceci permettra d'habituer un nombre croissant de personnes à ce mode de mobilité. En outre, il est bien plus logique de susciter une augmentation de la demande afin de développer l'offre que de commencer par développer l'offre sans connaître les spécificités de la demande à venir.

Au niveau du financement, il faut tout d'abord souligner que la billetterie n'en représente que 35 %. Ensuite, de nombreuses économies pourront être faites : les abonnements et billets subventionnés par les collectivités publiques (écoliers, personnes à faible revenu, transports offerts pour certains événements, etc.), tous les frais liés à la vente de billets (guichets, distributeurs de billets, contrôles, etc.) ainsi que tous les coûts cachés engendrés par la mobilité individuelle (sur la santé, l'environnement, etc.).

Le texte de l'initiative propose un mode de financement axé sur les déductions fiscales pour frais de déplacement. Les déductions permises étant élevées dans le canton de Neuchâtel, les plafonner peut rapporter de quoi couvrir une bonne partie du montant nécessaire. Ajoutons à cela que ces déductions profitent plus fortement aux hauts revenus. Finalement, en laissant la porte ouverte à d'autres solutions de financement, l'initiative permet de donner mandat au législateur de développer un concept qui a fait ses preuves, tout en le laissant trouver un mode de financement qui lui paraîtra juste.



Romain Dubois



# Socialistes.

“

**La Tène est une commune atypique. S’y côtoient une importante zone industrielle et une nature sauvage, deux hypermarchés et quelques petits commerces, ainsi qu’un habitat densifié et d’importants domaines privés. La section socialiste de La Tène a pour ambition politique de s’attacher à la préservation de l’écosystème, à l’aménagement pour le plus grand nombre de beaux espaces publics et à la mise à disposition de prestations en faveur de tous, en particulier pour les plus modestes. Le groupe socialiste au Conseil général est en ce sens proactif, défend ses valeurs et est ouvert au dialogue républicain avec les autres forces politiques sur des thèmes progressistes.**

”

La section de La Tène du Parti socialiste neuchâtelois compte près de trente membres. Elle est active au niveau de la Commune, certains de ses membres s’engageant aussi au niveau cantonal (deux députés au Grand Conseil).

La section occupe 13 des 41 sièges au Conseil général. Elle est également représentée par deux de ses membres au Conseil communal et est présente dans toutes les commissions communales. Ses membres y participent activement, étudient les dossiers en cours et présentent régulièrement des propositions dans un grand nombre de domaines.

La section se réunit une dizaine de fois par année, en général le mardi précédant la séance du Conseil général. Deux fois par année se réunit l’assemblée générale, qui élit le président de la section et le comité. Deux sorties annuelles font également partie des activités de la section. Ces escapades permettent d’aborder la vie de la section sous un angle plus convivial, elles sont garantes du renforcement de la cohésion et contribuent à nouer des liens forts entre les membres.

Compte tenu de l’atypicité de La Tène, le groupe socialiste s’engage pour la préservation de la qualité de vie des habitants de la commune, au regard de son essor tant par son offre commerciale et industrielle que par ses projets urbanistiques. Tendre à une adéquation idéale entre le développement et la qualité de vie constitue sa principale mission.

La vie sociétale et particulièrement les activités culturelles sont bien défendues par les socialistes de La Tène, avec une forte délégation de la section dans les groupements organisateurs des activités socio-culturelles de la commune (Animatène).

Enfin, l’environnement et le paysage ne sont pas oubliés. Plusieurs membres socialistes sont actifs au sein de groupes d’intérêt dans ces domaines (Groupe nature).



**Daniel Rotsch**  
Conseiller communal

# Finances publiques : la délicate recherche d'un difficile équilibre

**En préambule au budget 2018, le Grand Conseil a voté le 5 décembre un décret sur la participation des communes à l'assainissement des finances cantonales.  
Enjeu à l'horizon 2020 : 25 millions.**

**L**e rapport 17.029 est le troisième intitulé Assainissement des finances. Le n°4, c'est le plan financier de législature 2018-2021. La motivation est connue : le canton vise l'équilibre en 2020, ses charges augmentent plus vite que ses recettes. Les communes vont globalement mieux, malgré de graves difficultés pour certaines. L'étude BAKBASEL (à manier avec des pincettes !) souligne le déséquilibre État/communes des rentrées (60/40) et des charges (75/25)\*.

L'assainissement 2018 touche donc les communes. Les exécutifs ont échangé leurs idées : partages de charges versus économies partagées ou allègements normatifs. De bonnes intentions, mais pas d'accord... D'où la demande du Gouvernement : 4 points d'impôt sur deux ans.

Le Grand Conseil a retenu une autre solution, celle de la commission des finances : basculer 1 point d'impôt en 2018, atténuer ce transfert pour le rendre supportable, lier le calendrier à la péréquation et enfin baliser la suite avec deux postulats. Dans ses réflexions, la commission a jugé qu'une bascule, proportionnelle aux ressources, est plus équitable qu'un report de charges en francs par habitant. Une compensation égale à 7 % de la péréquation des ressources, à la charge de l'État, atténue la bascule pour les communes plus faibles, sans solliciter les contributrices ni le fonds d'aide aux communes. L'apport net à l'État est estimé à 6 millions en 2018.

Principaux votes	Oui	Non	Abstention
Entrée en matière	82	31	0
Hausse de l'impôt cantonal	30	84	0
Bascule 2 + 2 (décret initial)	1	112	0
Atténuation	101	9	4
Vote final (décret amendé)	64	49	1

\*Voir le [rapport du Conseil d'État](#) (rapport 17029) pour les indicateurs financiers, celui de [la commission](#) (rapport 17029.com) pour les détails de la bascule.

« Pour la révision de la péréquation financière intercommunale et une participation adéquate des communes à l'assainissement des finances cantonales. Le Conseil d'État est prié d'entreprendre les démarches nécessaires pour faire aboutir rapidement, si possible au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, d'entente avec les communes, en associant le Grand Conseil à ses travaux. Il est invité à présenter dans ce cadre une nouvelle proposition, sous forme de bascule d'impôt ou autre, pour une participation adéquate des communes à l'assainissement des finances cantonales, dès l'exercice 2019. »

« Il faut rendre de la substance aux communes ! Le Conseil d'État est prié d'étudier les domaines dans lesquels il pourrait rendre des compétences aux communes, tout en leur cédant les moyens financiers qui vont avec. En effet, il appert que le simple transfert de points d'impôt, respectivement le report de charges sans compétences y relatives aux communes, aboutit à une perte de substance de la part des communes. Celles-ci, en tant que collectivités publiques souveraines, doivent conserver et récupérer des compétences. »

Selon le point de vue, la décision du Grand Conseil éloigne le canton de l'assainissement de ses finances et de l'adoption d'un budget 2018 – en creusant le déficit de l'État – ou, au contraire, lui permettra d'en trouver un – en apaisant le débat et en relançant le dialogue.



**Johanne Lebel Calame**  
Députée



# La formation, levier essentiel de la justice sociale

La conviction que les connaissances, les qualifications et les compétences dispensées par l'école participent au développement durable de la société et au bien-être des individus accompagne tous les travaux de la commission École et formation du PSN.

L'école neuchâteloise s'est profondément modifiée avec l'abandon du système des filières. Cette réorganisation a induit des bouleversements importants, notamment dans le métier d'enseignant. La grève menée par les enseignant-e-s en 2016 témoignait des nouveaux défis et de la réalité difficile vécue par la profession. Plusieurs thématiques à l'origine de la grève vont revenir prochainement sur le devant de la scène et occuperont les travaux de la commission, comme l'évaluation des fonctions des enseignants, l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers ou les moyens mis à la disposition des enseignant-e-s pour accompagner les élèves au mieux...

La séance de mai 2018 traitera précisément de la question incontournable des enjeux et défis liés à l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers, avec Morgan Paratte, responsable adjoint à la formation en pédagogie spécialisée à la HEP-BEJUNE.

La dualisation des formations techniques, la réorganisation des centres professionnels, avec notamment la création d'un pôle cantonal technique, ou encore les mesures à prendre pour éviter les décrochages scolaires seront également traitées dans les prochaines séances.

Accompagner un enfant après l'école obligatoire et l'inciter à suivre une formation post-obligatoire constitue un enjeu sociétal essentiel puisque plus les personnes sont formées, moins le chômage de longue durée frappe à la porte. La presse a relayé la réelle difficulté pour certains parents de trouver des places d'apprentissage ou en école à plein temps pour leurs enfants. Ce thème sera traité en mars, avec Éric Flury, directeur adjoint du CPLN, qui nous présentera l'organisation des classes préapprentissage.

**Je vous invite à participer à notre commission, car plus nous sommes nombreux, plus les discussions sont enrichissantes !**

**13 février, 18 h**

**Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels, avec la commission Affaires sociales**

**20 mars, 18 h 30**

**Défis et enjeux des classes préapprentissage, avec Éric Flury**

**Mai (à définir), 18 h 30**

**Intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers, avec Morgan Paratte**



**Corine Bolay-Mercier**

Députée,  
présidente de la commission  
École et formation



## Des discussions à la concrétisation

Sur proposition de notre commission, le groupe socialiste avait déposé en 2015 un postulat, accepté par le Grand Conseil, à propos d'une formation ES dans la santé et le social. Le Conseil d'État y a répondu à fin mai par un rapport (17.019). Les Neuchâtelois-es pourront à l'avenir suivre une formation ES en soins infirmiers à Saint-Imier, pour autant qu'ils travaillent à 50 %. C'est une réponse pragmatique, adaptée aux réalités du terrain et aux finances cantonales, puisqu'il est notoire – et l'annexe « Configuration d'un dispositif cantonal de formation. Étude statistique, analyse des besoins et plan d'actions » le rappelle – que notre canton manque de personnel qualifié dans les soins infirmiers.



# Archives des partis, pour quoi faire ?

**S**auvegarder la mémoire des partis politiques est un défi d'envergure. Non soumise à réglementation, la gestion des archives des organismes privés est laissée à la responsabilité des dites associations et à leur volonté seule. Or les archives des partis recèlent des pans entiers de notre histoire politique que l'on ne retrouve pas dans les archives publiques. L'expérience entreprise avec le Parti socialiste des Montagnes neuchâteloises pourrait en ce sens avoir valeur de pilote : non seulement du point de vue du traitement des archives anciennes effectué sur place avec de précieux camarades-experts, mais aussi de celui de l'organisation de l'information et des archives du futur.

Cette expérience nous a révélé de grandes pertes mémorielles, des périodes pour lesquelles nous n'avons plus rien, notamment à cause de destructions importantes durant le déménagement de la Maison du Peuple dans les années 1980. Au sein d'un parti, il n'est pas toujours facile d'assurer une continuité dans le suivi de la gestion des documents, qui sont souvent stockés en plusieurs endroits et soumis aux changements de présidents, de caissiers ou de secrétaires. Or une bonne gestion aujourd'hui est garante d'archives de qualité demain, mais aussi d'une amélioration de l'accès à l'information en interne au quotidien.

Une collaboration avec la Bibliothèque de la Ville sur la mise en place d'un modèle centralisé de stockage et de classement des documents, dans une démarche dite de « Gestion des archives courantes et intermédiaires », serait aussi novatrice que profitable aux deux partenaires. Et pourrait susciter d'autres vocations !

Toute ma gratitude aux camarades qui ont participé à cette aventure, ce fut humainement intense et enrichissant !

**Carlos Lopez**

*Responsable du secteur Recherche et Information,  
Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds*

À l'instar de nos camarades des Montagnes neuchâteloises, le PSN s'engage depuis plusieurs années afin de préserver le patrimoine de notre parti en collaboration avec la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds. Afin de donner un nouvel élan à cette démarche, la présidence souhaite impliquer davantage les membres de notre parti. Ainsi, un groupe piloté par notre camarade Matthieu Lavoyer se mettra au travail dans le courant du printemps 2018. Tous les membres qui souhaiteraient participer au travail d'archivage peuvent s'annoncer auprès du secrétariat cantonal à l'adresse

**secretariat@psn.ch**

**ou par téléphone au**

**032 721 11 80**



# agenda.

## Grand Conseil

Mardi **19 décembre 2017** – 13 h 30  
Château, Neuchâtel

## Séance de préparation du groupe GC

Jeudi **11 janvier 2018** – 19 h 30  
(Lieu à préciser)

Jeudi **18 janvier 2018** – 19 h 30  
Rest. de L'Union, Fontainemelon

## Grand Conseil

Mardi et mercredi **23 et 24 janvier 2018**  
Château, Neuchâtel

➤ **Votre agenda en ligne sur [www.psn.ch](http://www.psn.ch)**

## Conférence – débat NO BILLAG

Mercredi **24 janvier 2018** – 20 h

Salle polyvalente des Safrières, Cormondrèche

Avec la participation de :

**Jacques-André Maire**, conseiller national

**Marcello del Zio**, directeur associé de Canal Alpha

**La conférence sera suivie d'un apéritif**

## Commission Économie-Emploi-Fiscalité

jeudi **25 janvier 2018** – 20 h 00

Secrétariat cantonal, Neuchâtel

## Congrès du PSN

Samedi **10 février 2018** – dès 9 h 15

Les Geneveys-sur-Coffrane

## Commission Affaires sociales et Commission École et formation

Mardi **13 février 2018** – 18 h

(Lieu à préciser)

JAB  
2000 Neuchâtel

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois



# le point

décembre 2017

